

NOTE BIOGRAPHIQUE
Karim BENYEKHFLEF

Karim BENYEKHFLEF est professeur à la Faculté de droit de l'Université de Montréal depuis 1989. Chercheur au Centre de recherche en droit public (CRDP) depuis 1990 et directeur du CRDP depuis 2006. Membre du Barreau du Québec depuis 1985, il a également travaillé au ministère fédéral de la Justice de 1986 à 1989. Ses champs d'enseignement et de recherches sont : le droit des technologies de l'information, le droit constitutionnel (droits et libertés), le droit international et la théorie du droit. Il est également l'instigateur des premiers projets de règlement en ligne des conflits (Projet CyberTribunal, 1996-1999, eResolution, 1999-2001 et ECODIR, 2000 à ce jour : <http://www.ecodir.org>). Depuis plus de dix ans, le professeur Benyekhlef est le directeur de publication de la revue juridique *Lex Electronica* (< <http://www.lex-electronica.org> >), revue qu'il a lui-même fondée en 1995. Le professeur Benyekhlef est l'auteur de nombreuses publications portant sur des sujets aussi variés que le droit du cyberspace, le droit constitutionnel, les modes alternatifs de résolution des conflits et l'administration judiciaire. Il est notamment co-auteur, avec le professeur Fabien Gélinas de la Faculté de droit de l'Université McGill, du livre *Le règlement en ligne des conflits* (Paris, Éditions Romillat, 2003) et l'un des co-auteurs de l'étude *Modèles d'administration des tribunaux judiciaires* commandée par le Conseil canadien de la magistrature (2006). Son plus récent ouvrage, *Une courte histoire de la norme : Les normativités émergentes de la mondialisation*, paraîtra en 2008 chez les Éditions Thémis.

RÉSUMÉ

La doctrine politique, sociologique et juridique des quinze dernières années a souligné, à l'envie, avec parfois un certain excès d'enthousiasme, la naissance d'une ère postnationale, c'est-à-dire, en fait, la fin du modèle de l'État-nation tel que celui-ci se déploie en Occident d'abord depuis le XVIII^e siècle environ. Ce modèle contingent ne semble plus répondre aux multiples défis qui confrontent l'humanité. À cet enthousiasme font écho une obstination du modèle et une croyance impérissable en la nation et en l'État avec lequel elle a fini par se confondre. Quoi qu'il en soit, il faut bien reconnaître que les signes d'un lent dépérissement du modèle de l'État-nation se vérifient dans l'examen et l'analyse des interdépendances nationales, de l'émergence de normativités anationales sous-tendant une activité débordante d'une société civile transnationale et de l'affirmation croissante du rôle des organisations internationales dans la gouvernance globale. Le déclin de la souveraineté des États-nations ne signifie pas que la souveraineté décline. Les contrôles politiques, les fonctions étatiques et les mécanismes régulatoires continuent d'opérer (notamment dans le champ des échanges économiques et sociaux). Une souveraineté sans frontières établies, sans siège précis se met en place. Elle est diffuse mais obligatoire. Peut-on dire qu'elle est virtuelle?